

31/12/2022

RAPPORT 29LEC

BANQUE POPULAIRE DU SUD

*RAPPORT REALISE DANS LE CADRE DE
L'ACTIVITE DE GESTION SOUS MANDAT*



Table des matières

AVANT PROPOS	2
A/ Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	4
A.1. Résumé de la démarche	4
A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement	7
A.3. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	7
A.4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci	8
B / Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement SFDR.	9
B.1 Liste des produits financiers en Gestion sous Mandat (profils)	9
B.2 Part globale des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	9
C/ Informations complémentaires	11
ANNEXES	12

AVANT PROPOS

Lutter contre le dérèglement climatique et faire émerger une société plus sobre en carbone est un défi majeur de notre époque. Pour y répondre, le secteur financier a un rôle déterminant à jouer en accompagnant la transition vers une économie à faible émission de carbone qui équilibre les besoins environnementaux, sociaux et économiques de la société.

La transition environnementale constitue l'un des axes du plan stratégique 2024 de la Banque Populaire du Sud.

S'appuyant sur les ambitions du Groupe BPCE, elle s'est fixé quatre objectifs majeurs :

- Engager dans la durée une évolution de son bilan dans une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés, en alignant ses portefeuilles de financement sur une trajectoire « Net Zéro », c'est-à-dire une neutralité carbone d'ici à 2050.
- Étendre sa stratégie de refinancement « green » avec des émissions à thématique transition énergétique.
- Accompagner ses clients dans leurs propres enjeux de transition énergétique, qu'il s'agisse de besoins de financement, d'épargne ou d'assurance, avec une dimension de conseil et de dialogue stratégique structuré, apportant expertise, solutions et une vision long terme.
- Accélérer la réduction de son empreinte environnementale directe, avec un objectif de diminution d'ici à 2024 de 15 % de son bilan carbone par rapport à 2019.

Différentes fonctions opérationnelles de la Banque Populaire du Sud sont amenées à prendre en compte les enjeux de durabilité, dont le climat, dans leurs opérations ou stratégies d'investissement.

A date, les principales fonctions actives sur le sujet et qui coordonnent cette démarche sont :

- La Direction de la Conformité et Risques
- La Direction des Engagements
- La Direction de l'Exploitation des Marchés Spécialisés
- La Direction de la Performance Durable & Secrétariat Général
- La Direction de la Banque de la Transition Énergétique

Dans le cadre de la distribution de produits et services financiers, la Banque Populaire du Sud intègre progressivement des démarches et des outils sur les enjeux RSE¹.

Dans le cadre de son activité de banquier et d'assureur, la Banque Populaire du Sud est soumise à un ensemble de réglementations (lutte anti-blanchiment, lutte contre la corruption, respect des embargos...) qui constitue le socle de son métier.

¹ La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. Elle concerne trois domaines : environnemental, social et sociétal.

Pour tenir compte de l'impact des activités qu'elle est amenée à financer, des critères ESG² ont été intégrés progressivement dans les politiques de risques du Groupe BPCE. Ainsi, depuis 2018, y figure un volet dédié aux risques climatiques et au renforcement de l'intégration des critères ESG. Ce volet relatif à l'évaluation des risques ESG - dont les enjeux de biodiversité sont une composante depuis la validation de la méthodologie d'analyse sectorielle - a également été défini avec une cotation (risque élevé, modéré ou faible) et complète les politiques sectorielles. De plus, un questionnaire Groupe dédié au climat et à l'environnement pour les clients « corporate » sera déployé durant l'année 2023.

En proposant des produits d'épargne bancaire dont les ressources seront affectées à 100% au financement de prêts locaux pour la transition écologique, la Banque Populaire du Sud permet à tous ses clients, particuliers et entreprises, de prendre part efficacement à cet objectif commun.

Cette promesse est publiée sur le site internet de la Banque Populaire du Sud et les montants d'encours de collecte et de crédit seront affichés en 2023 pour affirmer cette volonté de transparence.

L'offre d'épargne financière distribuée par la Banque Populaire du Sud s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager ainsi que sur les profils de gestion disponibles en Gestion Sous Mandat.

Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des fonds sans objectif de durabilité explicite et non soumis à des exigences particulières de transparence sur la durabilité (Article 6 du règlement européen SFDR³).
- Des fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (Article 8 du règlement européen SFDR).
- Des fonds qui intègrent directement un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement européen SFDR).

L'offre proposée par le service Gestion Sous Mandat de la Banque Populaire du Sud permet à ses clients de bénéficier de placements financiers de long terme performants et répondant aux exigences d'une finance durable.

Rattachée à la Direction de l'Exploitation des Marchés Spécialisés, l'équipe de Gestion Sous Mandat est composée de trois gérants opérationnels, dont un responsable de service, et d'un back/middle office.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'Article 29 de la Loi Energie Climat 1 et de son décret d'application du 27 mai 2021. Il répond aux exigences auxquelles sont soumis les Etablissements de crédit pour leur service de gestion pour compte de tiers dont l'encours géré est inférieur à 500 millions d'euros.

² L'acronyme ESG signifie Environnement, Social et Gouvernance et se rapporte aux trois principaux facteurs permettant d'évaluer le caractère durable d'un investissement.

³ Le 10 mars 2021, est entré en application le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil, dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR), sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

A/ Démarche générale de la BPS sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

Dans la lignée des engagements pris par le Groupe BPCE, la Gestion Sous Mandat de la Banque Populaire du Sud est favorable à la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de qualité de gouvernance, et met tout en œuvre afin de proposer des placements en adéquation avec la réglementation.

A ce titre, et quels que soient les profils de gestion proposés⁴, elle met l'accent sur la nécessaire convergence entre la gestion des risques financiers « conventionnels » (crédit, liquidité) et celle des risques dits extra-financiers (climat, biodiversité...) susceptibles d'avoir un impact en termes financiers.

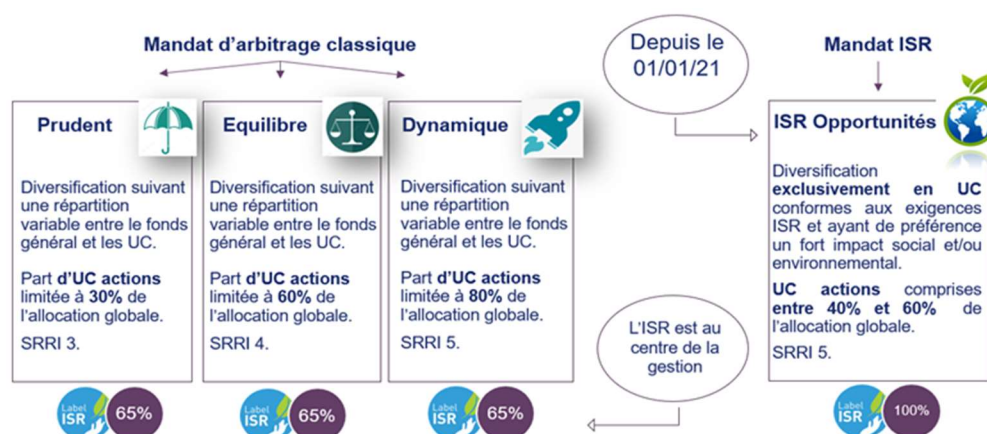
La prise en compte des risques en matière de durabilité, tels que définis par la réglementation européenne⁵, permet de contribuer à la réalisation des objectifs fixés par les Accords de Paris.

Elle repose sur l'appréciation des critères ESG des émetteurs⁶ en amont de la sélection et durant la vie de détention des titres afin de limiter les risques liés aux manquements desdites sociétés concernant les enjeux extra-financiers, particulièrement en termes de changement climatique, d'impact sociétal et de gouvernance.

Elle a pour but d'améliorer la qualité, en termes de durabilité, des émetteurs sélectionnés et concourt à la recherche d'une performance financière satisfaisante sur le long terme qui reste le but principal de la Gestion Sous Mandat de la Banque Populaire du Sud.

Aussi, les profils gérés intègrent une démarche ESG depuis plusieurs années, notamment à travers la sélection d'OPC labellisés et/ou répondant aux exigences des articles 8 et 9 de la réglementation SFDR. En 2022, la Gestion Sous Mandat a poursuivi son effort de sélection de valeurs dites durables afin de limiter les risques liés au changement climatique et/ou à la perte de la biodiversité.

Niveau d'intégration des critères ESG via la labellisation des fonds au 31/12/2022*.

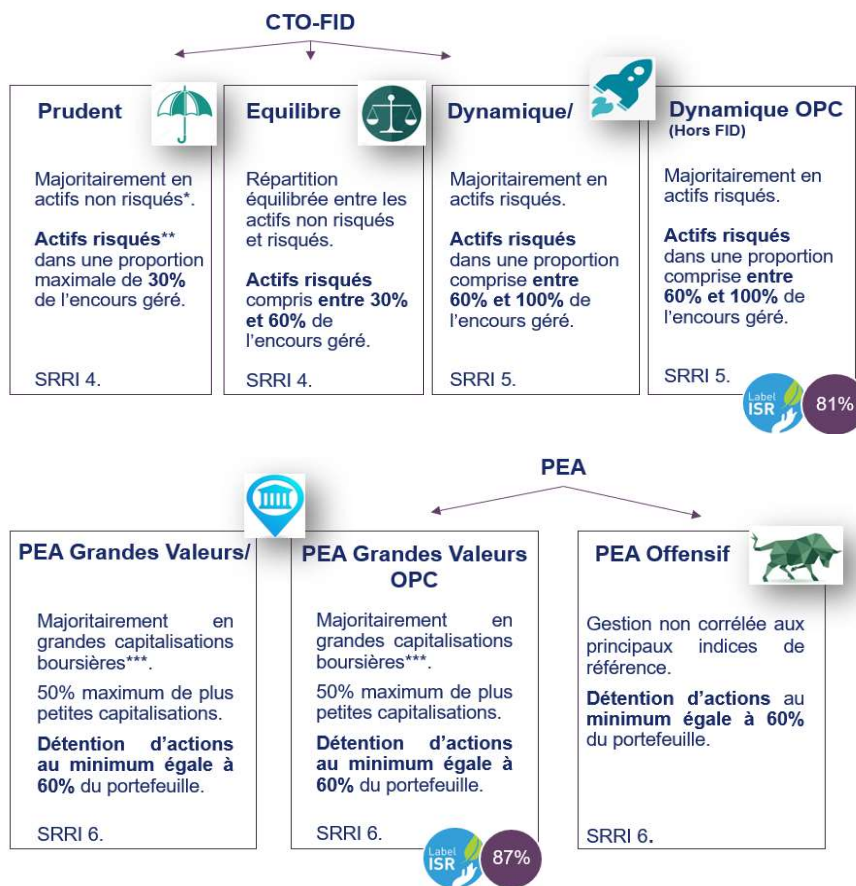


Le SRRRI est utilisé pour indiquer le niveau de risque d'un fonds OPCVM en fournissant un nombre de 1 à 7, 1 représentant un risque faible et 7 représentant un risque élevé.

⁴ En 2022, 11 profils de gestions sont commercialisés : 4 en contrat d'assurance BPCE Vie (mandats d'arbitrage), 4 en CTO et contrat d'assurance BPCE Life et 3 en PEA (mandats de gestion).

⁵ Selon l'article 2 du règlement SFDR, un risque en matière de durabilité est un « événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

⁶ Emetteurs de parts d'actions cotées, d'obligations et Sociétés de Gestion de fonds.



**En 2022, l'intégration de l'ESG concerne essentiellement les profils 100% OPC*

Pour l'exercice 2022 clos, la Gestion Sous Mandat n'a pas appliqué de méthode propre d'analyse des principaux risques en matière de durabilité mais s'est appuyée sur les données communiquées par les sociétés de gestion productrices, elles-mêmes soumises à la réglementation SFDR (classification SFDR de chaque fonds Art. 6, Art. 8 ou Art. 9) ou faisant l'objet d'une labellisation.

Leur méthodologie intègre la nécessité, à travers les actions et obligations durables dans lesquelles les fonds ont investi, de ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable environnemental ou social et de respecter les principes directeurs de l'OCDE et de l'ONU à l'intention des entreprises multinationales.

Elles prennent généralement en compte au moins un des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies tels que définis ci-dessous :

Les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies



Les choix d'investissements à travers des fonds labélisés et/ou classés article 8 et/ou 9 SFDR ont par ailleurs permis de désengager une part des capitaux investis de certains secteurs controversés.

Toutefois, les moyens d'analyse de la Gestion Sous Mandat en 2022 n'ont permis qu'une approche qualitative des critères de durabilité. Aussi, en raison d'un manque de données fiables, la Gestion Sous Mandat n'a pas été en mesure de :

- Quantifier de manière précise l'exposition aux valeurs dites durables des produits financiers qu'elle a commercialisés pour l'exercice clos.
- Suivre l'ensemble des indicateurs obligatoires afin d'évaluer les Principales Incidences Négatives⁷ de ses investissements (PAI)⁸.
- Quantifier les encours concernant les activités apportant une contribution substantielle à :
 - l'atténuation du changement climatique
 - l'adaptation au changement climatique
 - l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines
 - la transition vers une économie circulaire
 - la prévention et à la réduction de la pollution
 - la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Pour 2022, la Gestion Sous Mandat n'a donc établi aucun scénario pour les risques liés au changement climatique.

- Quantifier les encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles conformes à la taxonomie de l'Union Européenne.
- Quantifier la part des investissements réalisés dans des activités transitoires pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Néanmoins, dans le cadre d'un plan d'amélioration continue, la Gestion Sous Mandat a pris des engagements au titre de l'exercice 2023 :

- De mise en place d'une politique de gestion des risques en matière de durabilité.

Celle-ci aura pour objet de se conformer à l'approche dite de double matérialité sur la prise en compte, d'une part, des risques en matière de durabilité et, d'autre part, des incidences négatives en matière de durabilité.

⁷ Définies par l'UE dans l'Annexe 1 du RTS 2022_1288, les Principales Incidences Négatives (PAI – Principal Adverse Impact) sont "des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique".

⁸ La Gestion Sous Mandat de la Banque Populaire du Sud se positionne en statut « Explain » et engage une dynamique de « Comply » afin d'être en mesure de produire les indicateurs nécessaires à la prise en compte des PAI.

Cette politique s'articulera autour de principes généraux et de principes d'exclusions sectorielles et normatives⁹.

Elle fixera une méthodologie de calcul de durabilité pour la sélection et le suivi des titres vifs et OPC investis ou investissables.

- D'études des appels d'offres réalisés par le Groupe aux fins de signatures de contrats cadres avec des prestataires extérieurs. Ces derniers mettront à disposition des gérants les applicatifs nécessaires à l'obtention et à l'analyse des données extra-financières qui permettront de se conformer à la réglementation.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

En 2022, la présentation des caractéristiques ESG des profils gérés a été systématique lors des propositions de souscription faites aux clients éligibles¹⁰ via les fiches commerciales dédiées. Ces fiches sont mises à jour mensuellement et reprennent les allocations détaillées des profils y compris la part d'investissement sur les fonds SFDR 8/9 ou labellisés. Ces dernières sont à usage interne et les documents précontractuels ont été systématiquement remis avant souscription.

Pour les clients gérés, la communication relative à la stratégie d'investissement et à la prise en compte des critères ESG a été réalisée via les rapports de gestion trimestriels et lors des entretiens de suivi.

Toutefois, faute de moyens techniques adaptés disponibles en 2022, la Gestion Sous Mandat n'a pas été en mesure de communiquer d'information à caractère réglementaire, que ce soit sur les sites vitrines ou tout autre support de nature contractuelle ou précontractuelle.



Dans le cadre d'un plan d'amélioration continue, la Gestion Sous Mandat s'engage en 2023 dans une démarche de transparence accrue en matière de communication des informations relatives à la prise en compte des critères de durabilité par la publication d'informations à caractère réglementaire sur les sites vitrines, documents contractuels/précontractuels et reporting.

A.3. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion.

Dans le cadre de son activité de gestion pour compte de tiers, la Banque Populaire du Sud n'effectue pas de délégation. Pour son activité propre de Gestion sous Mandat, la Banque Populaire du Sud s'engage à respecter les principes de gestion énoncés au chapitre A.1 du présent rapport et à suivre les plans d'amélioration énoncés.

⁹ L'exclusion sectorielle a trait aux émetteurs dont l'activité est néfaste pour l'homme, l'environnement ou la société ; l'exclusion normative se distingue de l'exclusion sectorielle, les entreprises ou les Etats exclus des investissements l'étant pour des questions de non-respect de lois ou de conventions internationales.

¹⁰ La Gestion Sous mandat est accessible, à partir de 15 000€ pour les profils OPC et 80 000€ pour les profils mixtes, pour les clients patrimoniaux ou a potentiel Gestion Privée.

A.4. Adhésion de la BPS, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

La Gestion Sous Mandat de la Banque Populaire du Sud n'est signataire d'aucune charte et n'adhère à aucun organisme de certification, ou code, ou initiative en vue de l'obtention d'un label sur la prise en compte des critères ESG.

Néanmoins, la plupart des fonds investis en 2022 sont signataires de chartes ou ont obtenu des labels parmi les plus reconnus repris ci-après :



- Premier label d'État dédié à la finance verte, le label Greenfin (anciennement label « Transition énergétique et écologique pour le climat ») a été lancé fin 2015 à l'occasion de la COP 21. Le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.



- Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances. Son but : permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets. Depuis sa création, le label est attribué à des OPCVM investis en actions et/ou en obligations, auxquels les particuliers peuvent notamment accéder dans le cadre de contrats d'assurance-vie.



- L'Agence Luxembourgeoise De Labellisation Du Secteur Financier (LuxFLAG) est une association indépendante et internationale à but non lucratif créée au Luxembourg en juillet 2006 par sept partenaires fondateurs provenant des secteurs publics et privés. L'agence vise à promouvoir l'Investissement Responsable en attribuant, notamment, aux véhicules d'investissement éligibles, un label parfaitement reconnaissable. Le label LuxFLAG est un outil unique à la disposition des gestionnaires d'actifs qui sert à mettre en valeur leur accréditation en matière de développement Durable/ESG/Impact sur leurs produits d'investissement.



- Les Principes pour l'investissement responsable¹¹ ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels, ce qui reflète l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Le processus a été convoqué par le Secrétaire général de l'ONU.

En signant les Principes, les investisseurs s'engagent publiquement à les adopter et à les mettre en œuvre, lorsque cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires. Ils s'engagent également à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu des Principes au fil du temps.

B / Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

B.1 Liste des produits financiers en Gestion sous Mandat (profils)

Pour 2022, la Gestion Sous Mandat n'a inscrit aucun des profils qu'elle commercialise dans le cadre des articles 8 ou 9 du Règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (Règlement SFDR).

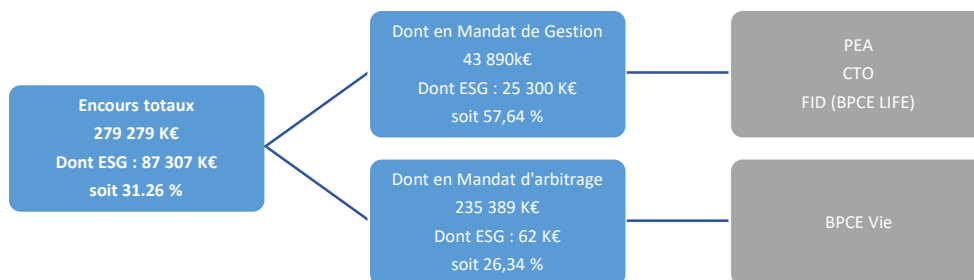
A ce titre, elle n'a pas été soumise à l'obligation de publication d'un rapport sur la prise en compte des PAI.

B.2 Part globale des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Bien que les profils de gestion ne soient pas classés en 2022, la plupart d'entre eux intègrent une part significative de fonds eux-mêmes classés SFDR 8 et/ou 9 (Cf. annexes).

¹¹ Les PRI sont au nombre de 6 : intégration des questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels ; intégration des questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnariat ; obtention d'informations appropriées sur les questions ESG par les entités investies ; encouragement à l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein du secteur de l'investissement ; travail entre signataires pour améliorer l'efficacité dans la mise en œuvre des Principes ; compte rendu des activités et progrès dans la mise en œuvre des Principes.

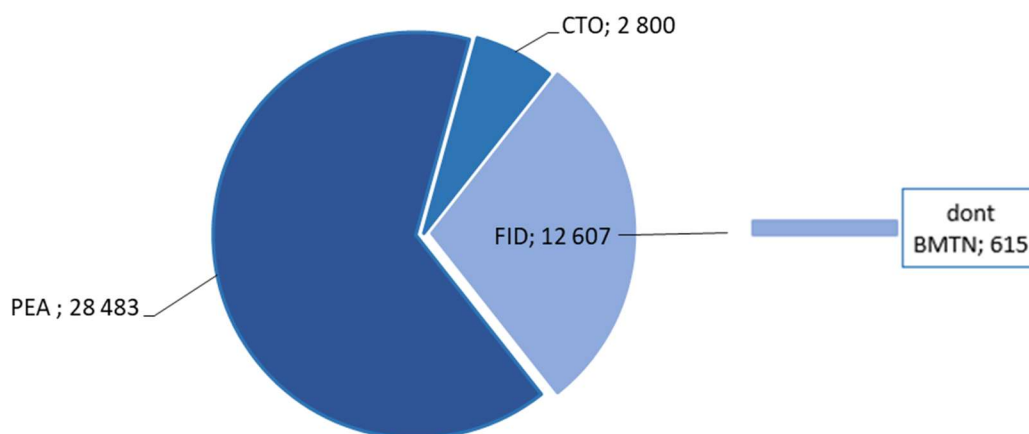
Encours globaux au 31/12/2022



Encours par catégorie de Mandats au 31/12/2022

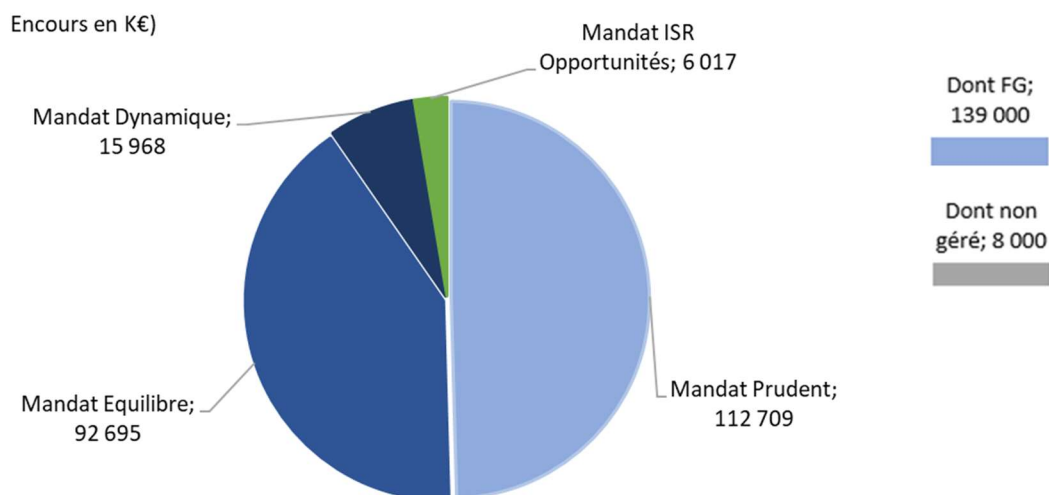
⇒ Mandats de Gestion

Encours en K€)



	ACTIONS	OBLIGATIONS	OPC MONETAIRES	LIQUIDITES	Labels et/ou SDFR 8-9 en %	Labels et/ou SDFR 8-9 en K€
CTO/FID PRUDENT	20,51%	57,69%	0,00%	21,80%	45,45%	160
CTO/FID EQUILIBRE	51,17%	33,97%	0,00%	14,86%	68,92%	4 758
CTO/FID DYNAMIQUE	89,82%	0,00%	0,00%	10,18%	80,66%	5 779
CTO DYNAMIQUE OPC	90,80%	0,00%	0,00%	9,20%	82,51%	307
PEA GRANDES VALEURS MIXTE	90,72%			9,28%	22,98%	3 437
PEA GRANDES VALEURS OPC	86,81%			13,19%	89,52%	10 190
PEA OFFENSIF	89,17%			10,83%	31,17%	669

⇒ Mandats d'arbitrage



	UC ACTIONS	UC OBLIGATAIRES	UC MONETAIRES	FONDS EURO	Labels et/ou SFDR 8-9* en %	Labels et/ou SFDR 8-9* en K€
PRUDENT	23,15%	0,00%	0,00%	76,85%	65,70%	17 143
EQUILIBRE	48,33%	0,00%	0,00%	51,67%	65,69%	29 429
DYNAMIQUE	89,82%	0,00%	0,00%	10,18%	65,67%	9 419
ISR OPPORTUNITES	48,14%	31,39%	20,47%		100,00%	6 017

* Hors Fonds Euro

C/ Informations complémentaires.

- Pour 2022, la Gestion Sous Mandat de la Banque Populaire du Sud n'intègre dans sa politique de rémunération aucun critère de rémunération variable liés à la performance ou à l'atteinte d'objectifs dans le domaine environnemental, social/sociétal ou de gouvernance.

Les informations relatives à la rémunération et aux conditions tarifaires sont disponibles sur le site Internet de la Banque Populaire du Sud www.sud.banquepopulaire.fr.

- Pour 2022, la Gestion Sous Mandat de la Banque Populaire du Sud, n'ayant ni participation ni droits de vote dans les émetteurs investis, ne participe pas aux assemblées générales.
- La Gestion Sous Mandat de la Banque Populaire du Sud ne gère pas de fonds indiciel.

Par ailleurs, les profils de gestion qu'elle commercialise n'ont pas vocation à se comparer à, ou à répliquer, un indice de référence en matière environnementale ou financière.

ANNEXES

Encours au 31/12/2022 des fonds commercialisés par la Banque Populaire du Sud pour son activité de conseil

A fin 2022, une sélection de 86 fonds est proposée aux clients dont 68 fonds ESG, soit un ratio de 79%. 21 d'entre eux relèvent de l'article 9 et 47 de l'article 8 SFDR.

Au 31 décembre 2022, la collecte des fonds ESG (fonds classés article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR) distribués par la Banque Populaire du Sud est de 272,5 millions d'euros en hausse de 85% par rapport à 2021 qui s'explique par l'intérêt grandissant suscité par les investissements ESG et à l'effervescence du marché des actions durables.

⇒ [Fonds ESG](#)

Encours au 31/12/2022		Détail art 8 & 9 SFDR	
Global encours NIM	Dont art 8 & 9	Encours OPC monétaire 8 & 9	Encours OPC MLT 8 & 9
436 707 402 €	272 518 326 €	25 279 649 €	247 238 678 €

Collecte annuelle des Fonds commercialisés par la Banque Populaire du Sud.

Collecte annuelle au 31/12/2022		Détail art 8 & 9 SFDR	
Global encours NIM	Dont art 8 & 9	Encours OPC monétaire 8 & 9	Encours OPC MLT 8 & 9
121 392 266 €	85 523 743 €	33 635 656 €	51 888 087 €

En matière d'épargne salariale, la Banque Populaire du Sud a distribué également auprès de ses clients des fonds communs de placement entreprise ESG pour un montant de 96,8 millions d'euros en 2022, parmi une gamme de 22 fonds :

⇒ [Fonds Communs de Placement Entreprise solidaires – FCPE](#)

FCPE	Encours 2022
AVENIR MIXTE SOLIDAIRE PART I	2 081 950 €
AVENIR MONETAIRE (PART I)	2 131 998 €
CAP ISR ACTIONS EUROPE PART R	6 712 709 €
CAP ISR CROISSANCE (PART R)	4 574 869 €
CAP ISR MIXTE SOLIDAIRE PART R	9 437 755 €
CAP ISR MONETAIRE (PART R)	40 574 513 €
CAP ISR OBLIG EURO (PART R)	3 539 495 €
CAP ISR RENDEMENT (PART R)	7 889 565 €
IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLID I	127 346 €
IMPACT ISR DYNAMIQUE (PART I)	379 738 €
IMPACT ISR EQUILIBRE (PART I)	2 901 183 €
IMPACT ISR MONETAIRE (PART I)	6 148 771 €
IMPACT ISR OBLIG EURO (PART I)	383 979 €
IMPACT ISR PERFORMANCE PART I	2 102 109 €
IMPACT ISR RENDEMENT SOLID I	2 965 087 €
NATIXIS ES MONETAIRE (PART I)	1 432 879 €
NATIXIS ES MONETAIRE (PART I2)	16 731 €
SEL.MIROVA EUROP.ENVIRON. I	25 057 €
SELECT DNCA ACT EURO PME I	11 713 €
SELECT DORVAL GLOBAL CONVIC I	2 156 243 €
SELECTION DNCA SERENITE + I	1 185 662 €
SELECTION MIROVA ACT INTER I	90 242 €
Total	96 869 596 €

Liste des fonds présents au 31/12/22 en Mandats d'arbitrage

Libellé valeur	Code ISIN	Société de gestion	SFDR
BDL CONVICTIONS	FR0010651224	BDL Capital Management	Art. 8
BEST BUSINESS MODELS SRI RC	FR0013079761	Montpensier Finance	Art. 9
DNCA ACTIONS EURO PME R	FR0011891506	DNCA Finance	Art. 8
DNCA INVEST BEYD GBL LEADERS A EUR	LU0383783841	DNCA Finance	Art. 9
DNCA INVEST EURO SMART CITIES	LU2344314716	DNCA Finance	Art. 8
DNCA INVEST SRI EUROPE GROWTH B	LU0870553459	DNCA Finance	Art. 8
DNCA INVEST SRI NORDEN EUROPE A	LU1490785091	DNCA Finance	Art. 8
DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX	LU1494415570	Degroof Petercam Asset Services	Art. 8
EDGEWOOD US SELECT EUR	LU0304955437	Edgewood L Select	Art. 8
EDR BIG DATA	LU1244893696	E. de Rothschild Asset Management	Art. 8
HARRIS ASSOCIATES U.S EQUITY FD RA	LU0147943442	Natixis Investment Managers International	Art. 6
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC	FR0010230490	Lazard Frères Gestion	Art. 8
MANDARINE EUROPE MICROCAP R	LU1303940784	Mandarine Gestion	Art. 8
MANDARINE GLOBAL TRANSITION R	LU2257980289	Mandarine Gestion	Art. 9
MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL E.F R/A	LU0914733059	Natixis Investment Managers International	Art. 9
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQ R/A	LU1623119051	Natixis Investment Managers International	Art. 9
OSTRUM SRI CR 12-18 M L	FR0011405026	Natixis Investment Managers International	Art. 8
OSTRUM SRI OBLI CROSSOVER L	FR0011350685	Natixis Investment Managers	Art. 8
OSTRUM SRI MONEY R	FR0011563535	Natixis Investment Managers International	Art. 8
PICTET CLEAN ENERGY P EUR	LU0280435388	Pictet Asset Management SA	Art. 9
PICTET GLOBAL MEGATREND SELECTION	LU0386882277	Pictet Asset Management SA	Art. 8
QUADRATOR SRI RC	FR0012326791	Montpensier Finance	Art. 9
THEMATICS AI ROBOTICS	LU1951200481	Natixis Investment Managers International	Art. 8
THEMATICS SAFETY	LU1951225553	Natixis Investment Managers International	Art. 9
THEMATICS WATER	LU1951229035	Natixis Investment Managers International	Art. 9

Liste des fonds présents au 31/12/22 en Mandats de Gestion

Libellé valeur	Code ISIN	Société de gestion	SFDR
ADVANCED SMALL CAPS EURO IC	FR0013293099	Montpensier Finance	Art. 8
BDL CONVICTION PART I FCP	FR0013289535	BDL Capital Management	Art. 8
BEST BUSIN. MODEL.SRI IC SI	FR0013073731	Montpensier Finance	Art. 9
COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z SI	FR0013290947	Comgest SA	Art. 8
DNCA ACT.EURO PME N FCP	FR0013311289	DNCA Finance	Art. 8
DNCA EURO SMART CITIES NC FCP	LU2344314559	DNCA Finance	Art. 8
DNCA INV. B. GLOBAL LEADERS N C	LU1234714159	DNCA Finance	Art. 9
DNCA INV.ARCH.MID CAP EUR. N	LU1366712609	DNCA Finance	Art. 8
DNCA INV.SRI NORDEN E.EUR CL.N	LU1718488734	DNCA Finance	Art. 8
DNCA INVEST ALPHA BONDS N	LU1694789709	DNCA Finance	Art. 8
DNCA SRI EUROPE GROWTH N	LU1234715040	DNCA Finance	Art. 8
EDGEW.L S.US SEL.GR.A EUR B	LU1303941089	Edgewood L Select	Art. 8
EDR FD BIG DATA EX GL.D.C.CR EUR	LU1781816530	E. de Rothschild Asset Management	Art. 8
EDR FUND BOND ALLOC.CR EUR	LU1781816704	E. de Rothschild Asset Management	Art. 8
INSERT. EMPLOIS DYN.N C FCP	FR0013314606	Natixis Investment Managers International	Art. 9
LAZARD CREDIT FI. SRI TC EUR	FR0013305935	Lazard Frères Gestion	Art. 8
LAZARD CREDIT OPP. TC EUR SI	FR0010235499	Lazard Frères Gestion	Art. 8
MANDARINE EUR. MICROCAP F CAP.	LU1303941089	Mandarine Gestion	Art. 8
MANDARINE GLOBAL TRANSITION ACT.F	LU2257979190	Mandarine Gestion	Art. 9
MIROV.E.ENV.EQ.FD N EUR CAP	LU0914733646	Natixis Investment Managers International	Art. 9
MIROVA GL. SUSTAINABLE EQ. FD N EUR C.	LU0914730626	Natixis Investment Managers International	Art. 9
NATIXIS HARRIS AS.US. VALUE EQ.NA EUR	LU1727220839	Natixis Investment Managers International	Art. 6
OSTRUM SRI CREDIT 12-18 M GP FCP	FR0013240892	Natixis Investment Managers International	Art. 8
OSTRUM SRI EURO SOV.BONDS NC SI.	FR0011505098	Natixis Investment Managers International	Art. 8
PICTET CLEAN ENERGY EUR CL. I C.	LU0312383663	Pictet Asset Management SA	Art. 9
PLUVALCA DISRUPT.OPP.B SI.	FR0013294220	Financière Arbevel	Art. 8
PLUVALCA SUSTAIN. OPP. B SI.	FR0013383841	Financière Arbevel	Art. 9
QUADRATOR I SICAV	FR0010482984	Montpensier Finance	Art. 9
THEMATICS AI ROBOTICS FD H N A EUR	LU1951197919	Natixis Investment Managers International	Art. 8
THEMATICS SAFETY FD H N A EUR	LU1951223343	Natixis Investment Managers International	Art. 9
THEMATICS WATER FD H N A EUR	LU1951226874	Natixis Investment Managers International	Art. 9

Mentions légales

BANQUE POPULAIRE DU SUD exploitant également les marques BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL, BANQUE MARZE et CREDIT MARITIME - 38 bd Georges Clemenceau - 66966 Perpignan Cedex 09 - Téléphone : 04 68 38 22 00 - Fax : 04 68 38 48 03 - www.sud.banquepopulaire.fr - 554200808 RCS Perpignan - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 534 - TVA n° FR 29 554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits. **Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042)**

